

# Guide des Activités PÉRI et EXTRA SCOLAIRES

**ANNÉE SCOLAIRE**

**2020/ 2021**





Like\*  
ta  
gourde

\*aime



Tous ensemble,  
RÉDUISONS  
les déchets  
plastiques

Chaque année, 2,165 milliards de gobelets en plastique sont utilisés en France. Pour les bouteilles plastiques, c'est encore pire : on en utilise 6,355 milliards chaque année.

**Wattrelos**  
Une Ville  
au cœur qui bat

Chers Parents,

La Ville de WATTRELOS, soucieuse d'une prise de conscience de notre impact écologique, met en place dans ses structures, des opérations **ZÉRO DÉCHET**.

Dans cette optique, **NOUS VOUS DEMANDONS DE MUNIR IMPÉRATIVEMENT VOTRE ENFANT D'UNE GOURDE** avec son nom et prénom inscrits.

Merci d'avance de votre collaboration dans cette initiative.

Le service PERISCOLAIRE

## Les Loisirs Malins



La Municipalité propose de la garderie, appelée « Loisirs Malins » de 7h00 à 8h30 et de 16h30 à 18h30 les jours d'école. Toutes les écoles y sont pourvues hormis Condorcet et F. Buisson où les enfants sont transférés par nos services à la garderie de Lakanal, Léo Lagrange- transfert à l'école Jean Zay, Brossolette- transfert à l'école Camus.



## Mercredis récréatifs Petites Vacances

Les centres récréatifs débutent dès le mois d'Octobre jusque fin Juin, veille des vacances d'été. Ils fonctionnent durant les mercredis ainsi que pendant les petites vacances de 9h30 à 17h00, suivant le centre choisi et de 13h30 à 17h00 pour le centre Jean Macé. Un système de garderie est proposé de 7h00 à 9h30 et de 17h00 à 18h30 (sauf Jean Zay- pas de garderie le soir/ Jean Macé- pas de garderie).



Attention, dates limite de réservation- voir périodes d'inscriptions.

## Mercredis de Septembre



En attendant le démarrage des centres récréatifs d'Octobre, la Municipalité propose aux parents d'accueillir les enfants les mercredis 02, 09, 16, 23 et 30 septembre 2020 aux Loisirs Malins, dans les écoles Albert Camus ou Anatole France, de la façon suivante :

Garderie matin 7h00-9h30 / 1<sup>ère</sup> séance 9h30-12h00 / temps de repas / 2<sup>ème</sup> séance 13h30-17h00 / garderie du soir 17h00-18h30.



ATTENTION : Inscriptions à valider **avant le 25 août 2020**.

## **MERCREDIS et PETITES VACANCES 2020-2021**

En partenariat avec la CAF, la Municipalité propose des activités récréatives pour les enfants fréquentant les écoles **maternelles et élémentaires exclusivement**. **Les enfants du collège ne seront donc pas acceptés.**

**L'accueil des enfants de moins de 4 ans** est toléré uniquement sur les centres Camus, Anatole France et Jean Zay (centres à la journée) à condition que l'enfant soit propre.

Ces activités se déroulent tous les mercredis du **07 OCTOBRE 2020 au 30 juin 2021**, ainsi que pendant les petites vacances scolaires (Toussaint, Noël, Hiver et Printemps).

### **4 CENTRES OUVERTS À COMPTER DU 7 OCTOBRE 2020**

→ ***Vous avez la possibilité de choisir votre centre parmi les lieux suivants :***

#### **De 13h30 à 17h00**

**Centre JEAN MACÉ** (rue de Londres-LABOUREUR)  
*Les enfants devront s'y présenter entre 13h30 et 13h40*

#### **De 9h30 à 17h00 (repas obligatoire)**

**Centre ALBERT CAMUS** (rue du Beau Saule – BEAULIEU)  
**Centre ANATOLE FRANCE** (rue de Boulogne –TOUQUET SAINT GÉRARD)  
**Centre JEAN ZAY** (rue Alfred Delecourt- SAPIN VERT)  
*Les enfants devront s'y présenter entre 9h30 et 9h40*

- ➔ Une garderie est ouverte à ANATOLE FRANCE et CAMUS de 7h00 à 9h30 et de 17h00 à 18h30
- ➔ Une garderie est ouverte à JEAN ZAY de 7h00 à 9h30

Hors des heures d'ouverture précitées, les familles sont civilement responsables des enfants.

**Vous devez remplir la fiche jointe, venir inscrire votre enfant et payer les ALSH (accueils de Loisirs) en respectant le calendrier d'inscription**



Une fois l'inscription validée et payée, **AUCUN REMBOURSEMENT** ne sera possible, même en cas d'annulation ou d'absence (sauf cas de force majeure déterminés par la loi).

Les permanences d'inscription se feront en mairie, 3<sup>ème</sup> étage, guichet unique Education et Loisirs,  
Du mardi au vendredi : de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 17h30  
Samedi : de 8h30 à 11h30.

## PÉRIODES D'INSCRIPTION (mercredis et petites vacances)

<u>Périodes souhaitées</u>	<u>Date limite de paiement</u>
<b>Mercredis de Septembre 2020</b> (02/09 ; 09/09 ; 16/09 ; 23/09 ; 30/09)	<i>...jusqu'au 25 août 2020</i>
<b>Mercredis d'Octobre 2020</b> (07/10 ; 14/10)	<i>...jusqu'au mercredi 16 septembre 2020</i>
<b>VACANCES de TOUSSAINT 2020</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Du lundi 19 octobre au vendredi 23 octobre</li> <li>• Du lundi 26 octobre au jeudi 30 octobre</li> </ul>	<i>...jusqu'au 30 septembre 2020</i>
<b>Mercredis de Novembre / Décembre 2020</b> (4/11 ; 18/11 ; 25/11 ; 02/12 ; 09/12 et 16/12) <b>ATTENTION : pas de centre mercredi 11 novembre</b>	<i>... jusqu'au mercredi 14 octobre 2020</i>
<b>VACANCES de NOËL 2020</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Du lundi 21 décembre au jeudi 24 décembre</li> <li>• Du lundi 28 décembre au jeudi 31 décembre</li> </ul> <b>ATTENTION : pas de centre les vendredis 25/12 et 01/01</b>	<i>... jusqu'au mercredi 02 décembre 2020</i>
<b>Mercredis de Janvier / Février 2021</b> (06/01 ; 13/01 ; 20/01 ; 27/01 ; 03/02 ; 10/02 ; 17/02)	<i>... jusqu'au mercredi 16 décembre 2020</i>
<b>VACANCES d'HIVER 2021</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Du lundi 22 février au vendredi 26 février</li> <li>• Du lundi 1<sup>er</sup> mars au 05 mars</li> </ul>	<i>... jusqu'au mercredi 3 février 2021</i>
<b>Mercredis de Mars / Avril 2021</b> (10/03 ; 17/03 ; 24/03 ; 31/03 ; 07/04 ; 14/04 ; 21/04)	<i>... jusqu'au mercredi 17 février 2021</i>
<b>VACANCES de PRINTEMPS 2021</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Du mardi 26 avril au vendredi 30 avril</li> <li>• Du lundi 03 mai au vendredi 07 mai</li> </ul>	<i>... jusqu'au mercredi 7 avril 2021</i>
<b>Mercredis d'Avril/ Mai / Juin 2021</b> (12/05 ; 19/05 ; 26/05 ; 02/06 ; 09/06 ; 16/06 ; 23/06 ; 30/06)	<i>... jusqu'au mercredi 21 avril 2021</i>

## → POUR CHAQUE ACTIVITÉ

(Loisirs Malins)  
(Mercredis récréatifs)  
(Mercredis de septembre)

## → Un dossier d'inscription

(Afin de transmettre dans le centre les infos concernant votre enfant)

Pour ce faire :

- Remplir et dûment compléter le dossier « Fiche enfant » en pièce jointe.
- Merci de privilégier la saisie en ligne depuis le portail famille du site de la Ville de Wattlelos

### DOCUMENTS POUR TOUTES INSCRIPTIONS

- **Fiche Inscription enfant** dûment remplie et signée.
- **PHOTOCOPIE des DEUX PAGES** du carnet de santé pour les **vaccinations** (avec le nom et prénom de l'enfant).
- **Attestation d'assurance PERI ou EXTRA-SCOLAIRE** pour l'année 2020/ 2021.
- **Attestation CAF de moins de 3 mois**

(Si votre numéro d'allocataire n'est plus actif, Présentez votre avis d'imposition 2020 sur les Revenus 2019 du foyer). Si vous percevez des allocations belges, l'attestation de la Belgique.

### MODALITÉS D'INSCRIPTION

- 1 fiche par enfant et par activité
- Tarifs en fonction du quotient familial de la CAF
- Inscription via internet privilégiée

#### → **contact :**

✉ : [guichetuniquedesenfants@ville-wattlelos.fr](mailto:guichetuniquedesenfants@ville-wattlelos.fr)  
☎ : 03.20.81.65.83

- **Les centres sont payables à l'avance. Vous avez la possibilité d'anticiper vos paiements pour toutes les périodes citées sur la page précédente.**

## **ATTENTION : AUCUNE INSCRIPTION NE SERA ACCEPTÉE EN DEHORS DE CES PÉRIODES.**

Les réservations aux activités périscolaires permettent de prévoir, entre autres, le nombre de repas à servir afin d'éviter le gaspillage, le nombre d'animateurs nécessaires pour un encadrement de qualité et garantir ainsi la sécurité de votre enfant grâce au respect des normes d'encadrement en vigueur. Pour toutes ces raisons, une inscription hors délai ne pourra pas être acceptée. La Ville attache une attention particulière à l'accueil de tous les enfants. Si votre enfant nécessite un accompagnement spécifique, notamment pour raisons médicales, contactez-nous afin de définir ensemble les meilleures conditions d'accueil.  
(03.20.81.64.81)

## AVIS IMPORTANT POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2020-2021

Par délibérations du Conseil Municipal adoptées le 2 juillet 2020, les tarifs de la restauration scolaire et des activités de loisirs sans hébergement s'établiront comme suit - à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2020 :

### RESTAURATION MUNICIPALE 2020-2021

TARIFS	QUOTIENT	RESTAURATION	
	FAMILIAL	SCOLAIRE	
	CAF	MATERNELLE	ELEMENTAIRE
A	0 € à 369 €	0,30 €	0,30 €
B	370 € à 499 €	1,00 €	1,00 €
C	500 € à 700 €	1,60 €	1,70 €
D	701 € à 1.000 €	2,10 €	2,30 €
E	Supérieur à 1.000 €	2,60 €	2,90 €
Extérieur sauf Leers		5,30 €	

### ACTIVITES DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT 2020-2021

	TARIFS	QUOTIENT	GARDERIE		GARDERIE		MERCREDIS		ALSH	STAGES
		FAMILIAL	SCOLAIRE*		PERICENTRE*		& PETITES VAC.		ÉTÉ	CAMPS
		CAF	MATIN	SOIR	MATIN	SOIR	1/2 Jour	Journée	Journée	Journée
<b>WATTRELOSIENS</b>	A	0 € à 369 €	0,36 €	0,48 €	0,60 €	0,36 €	0,35 €	0,70 €	0,54 €	3,00 €
	B	370 € à 499 €	0,66 €	0,88 €	1,10 €	0,66 €	0,65 €	1,30 €	1,04 €	5,25 €
	C	500 € à 700 €	0,90 €	1,20 €	1,50 €	0,90 €	1,25 €	2,50 €	2,10 €	7,90 €
	D	701 € à 1.000 €	1,35 €	1,80 €	2,25 €	1,35 €	1,90 €	3,80 €	3,14 €	9,45 €
	E	Supérieur à 1.000 €	1,65 €	2,20 €	2,75 €	1,65 €	2,60 €	5,20 €	4,40 €	11,55 €
<b>EXTERIEU R</b>	F	0 € à 700 €	2,70 €	3,60 €	4,50 €	2,70 €	4,20 €	8,40 €	6,30 €	13,65 €
	G	701 € à 1.000 €	3,00 €	4,00 €	5,00 €	3,00 €	4,60 €	9,20 €	7,00 €	15,00 €
	H	Supérieur à 1.000 €	3,30 €	4,40 €	5,50 €	3,30 €	5,00 €	10,00 €	7,70 €	16,50 €

NB : ajouter le goûter 0,65 € à la garderie scolaire pour la séance du soir

Les familles qui bénéficiaient des aides du C.C.A.S, n'auront plus de dossier d'aide à constituer. Le tarif de la restauration scolaire s'appliquera automatiquement en fonction du quotient familial de la famille.

Pour la garderie, les mercredis de Septembre, les inscriptions se feront du 28 juillet au 25 août 2020, dernier délai, soit directement par le portail Famille (pré-inscription), soit en téléchargeant le dossier d'inscription, soit en le retirant à l'accueil de la Mairie de Wattrelos à/c du 28 juillet 2020 et en le redéposant dûment complété avant le 25 août 2020, au guichet d'accueil Ecoles de la Mairie de Wattrelos.

Pour les mercredis récréatifs commençant en octobre, du 28 juillet au 16 septembre dernier délai, dans les mêmes conditions.



**VACCINATIONS :**

**ATTENTION N'oubliez pas de joindre les deux pages correspondantes du carnet de santé de votre enfant**



© Can Stock Photo

**L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?**

RUBÉOLE    oui  non       VARICELLE    oui  non       ANGINE    oui  non       ROUGEOLE    oui  non   
SCARLATINE    oui  non       COQUELUCHE    oui  non       OTITE    oui  non       OREILLONS    oui  non   
ASTHME    oui  non             Si oui, cela nécessite-t-il la Ventoline sur le centre ?    oui  non

**ALLERGIES :** MÉDICAMENTEUSES    oui  non     Préciser : .....  
ALIMENTAIRES    oui  non     Préciser : .....  
AUTRES : .....

Si votre enfant présente une allergie alimentaire ou une intolérance alimentaire, merci de prendre contact avec le Service de la Restauration Municipale, **dans les plus brefs délais.**

- Par téléphone au 03.20.81.64.28 le matin.
- Par mail à [cuisine.centrale@ville-wattrelos.fr](mailto:cuisine.centrale@ville-wattrelos.fr)

**RECOMMANDATIONS UTILES** (Port de lunettes, d'appareil dentaire ou auditif, comportement de l'enfant etc...) :

*Dans le cadre des accueils de loisirs :*



→  *votre enfant est susceptible d'être photographié ou filmé pour les publications de la Ville de Wattrelos. Si vous ne souhaitez pas que votre enfant soit photographié, veuillez, s'il vous plaît, le signaler au directeur.*

- *Vous autorisez votre enfant à effectuer les sorties organisées par le centre.*
- *En cas d'incident, l'organisateur se réserve le droit de mettre fin aux semaines d'activités déjà réglées par anticipation après concertation du Responsable et des parents (aucun remboursement ne sera effectué).*
- *Si votre enfant présente des problèmes d'adaptation, n'oubliez pas de le signaler. Tout problème survenu sera de votre responsabilité le cas échéant.*
- *Vous avez pris connaissance du règlement intérieur en vigueur et l'accepte.*

Je soussigné, ....., responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Certifié exact

Date :

Signature du responsable :